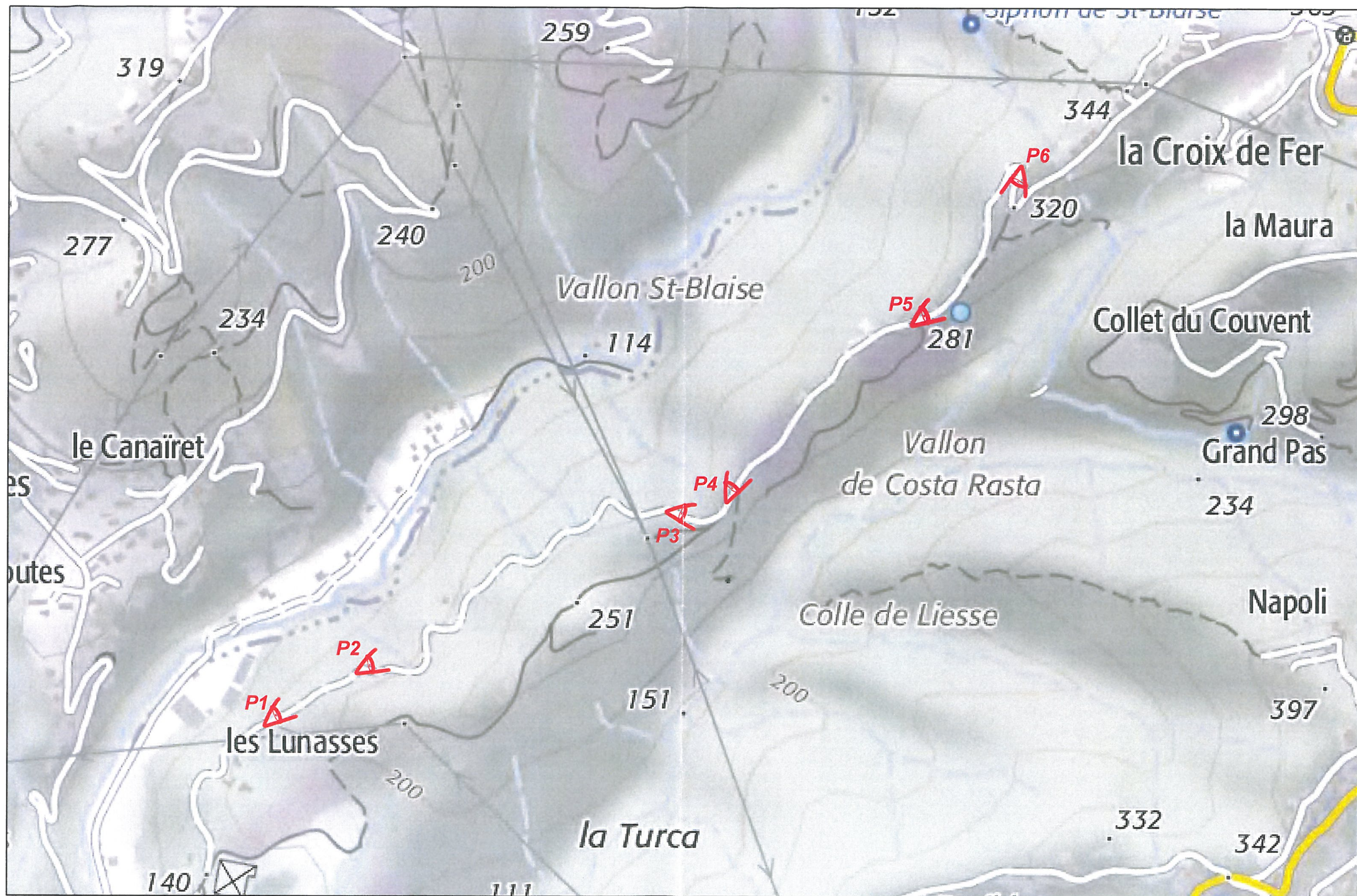
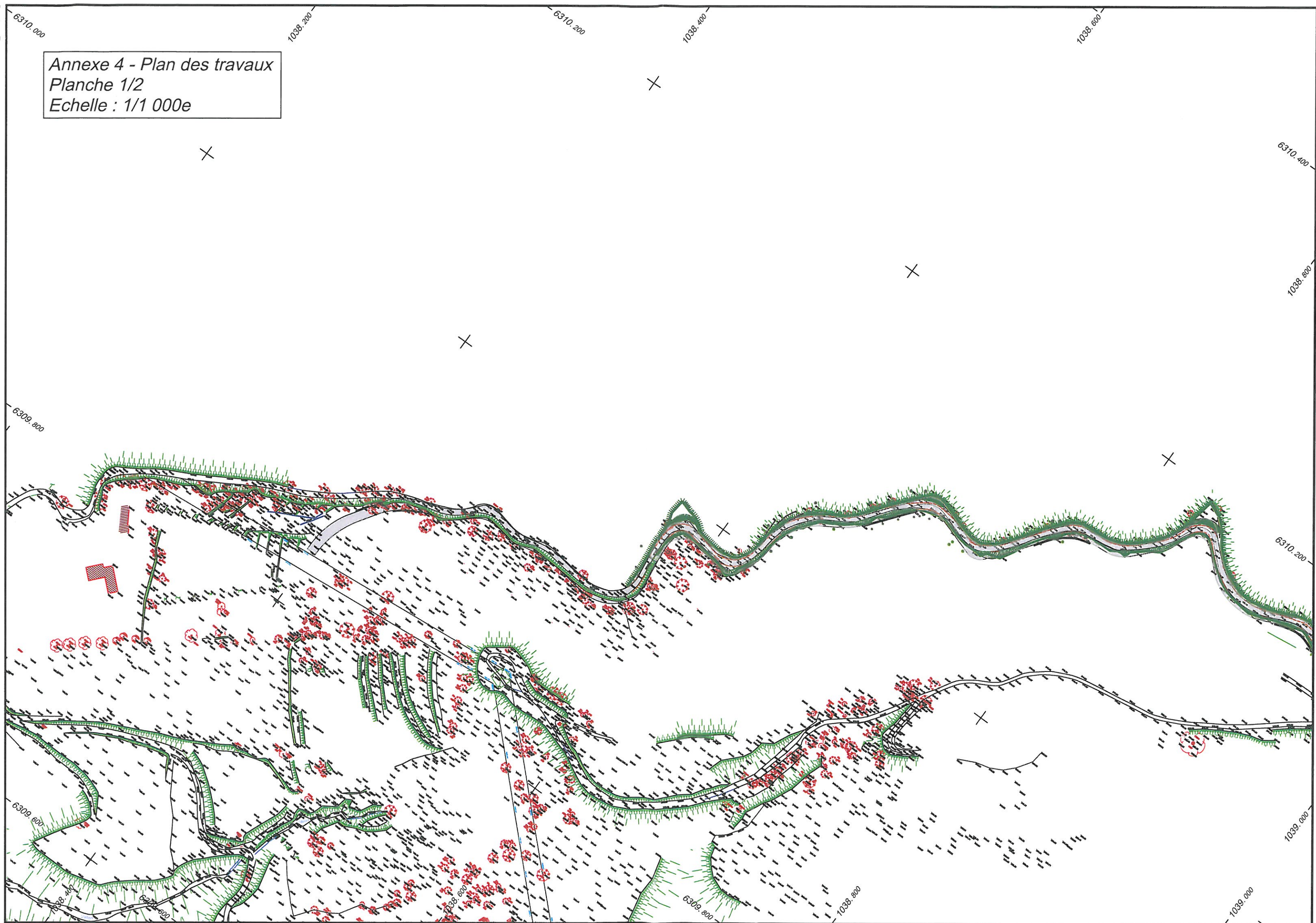




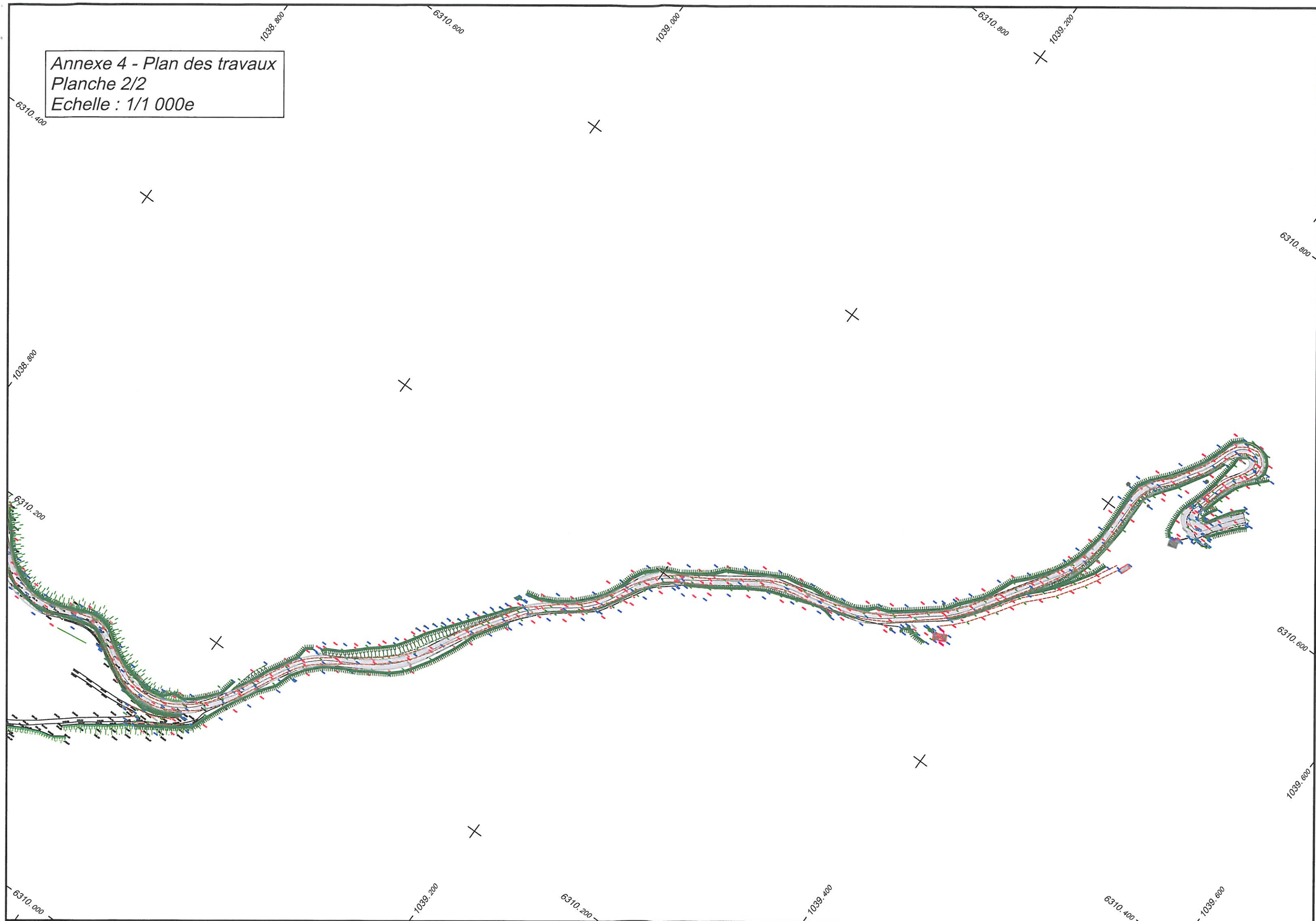
Annexe 3 - Localisation cartographique des prises de vues

Echelle : 1/5 000e

Annexe 4 - Plan des travaux
Planche 1/2
Echelle : 1/1 000e



Annexe 4 - Plan des travaux
Planche 2/2
Echelle : 1/1 000e



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

7.D.2

PLAN DES ZONES
DE BRUIT

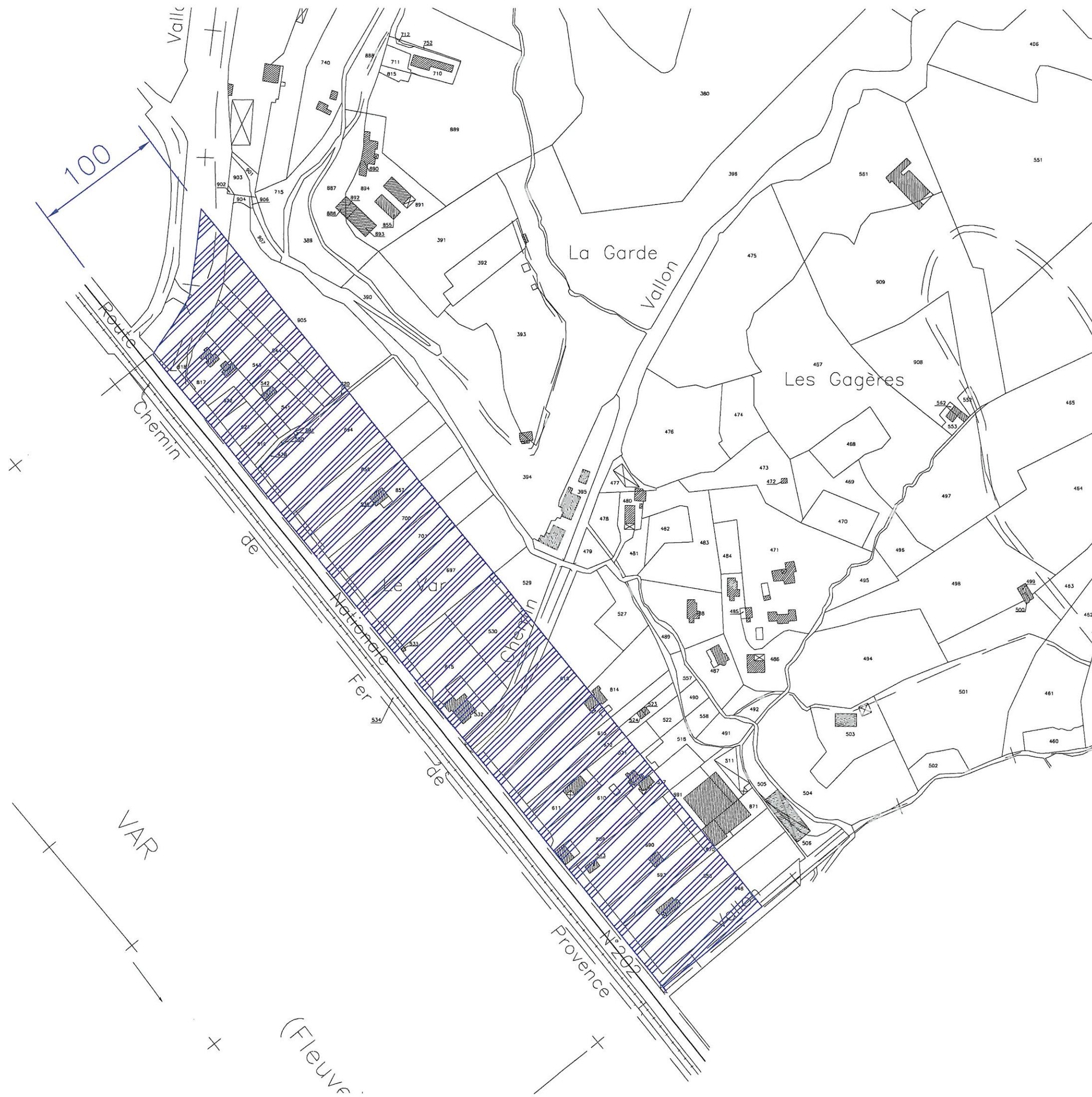
PRESCRIPTION PAR DCC DU..... 10 / 09 / 2010

ARRET PAR DCC DU..... 13 / 04 / 2012

ENQUETE PUBLIQUE DU..... 24 / 09 / 2012 AU 29 / 10 / 2012

APPROBATION PAR DCC DU..... / /
ET EXECUTOIRE LE..... / /

Document suite à 17/01/2013



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

4

PLAN DE ZONAGE

PRESCRIPTION PAR DCC DU 10 / 09 / 2010

ARRET PAR DCC DU 13 / 04 / 2012

ENQUETE PUBLIQUE DU 24 / 09 / 2012 AU 29 / 10 / 2012

APPROBATION PAR DCC DU / /
ET EXECUTOIRE LE / /

Légende :

Occupations et utilisations du sol :

UA	Nom de la zone
—	Limite de zones
	Espaces Boisés Classés
	Espaces identifiés au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
	Zone non aedificandi

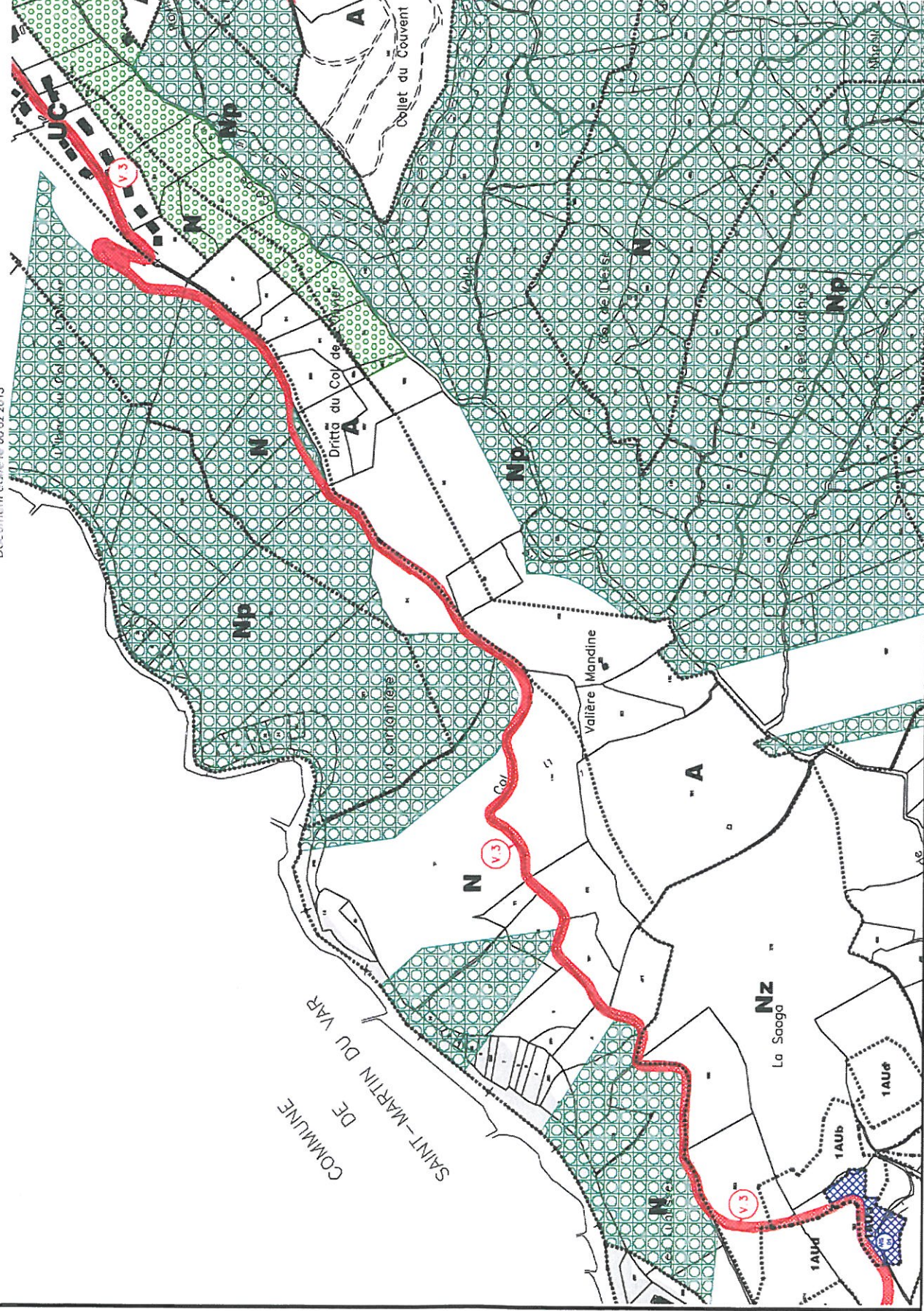
Servitudes et réservations :

	Emplacements réservés de voiries et d'équipements
	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-2-b du Code de l'Urbanisme
	Servitude de projet au titre de l'article L.123-2-c du Code de l'Urbanisme

Les risques naturels :

	Zones du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la basse vallée du Var Zonage réglementaire (approbation du 18 avril 2011)
---	---

Document édité le 06/02/2013





PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Gérard GAVORY

Echelle : 1/5000

Février 2013

PRESCRIPTION DU PPR : 20 Mars 2008

ENQUETE PUBLIQUE DU : 22 Octobre au 23 Novembre 2012

APPROBATION DU PPR : 27 FEV. 2013



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

LEGENDE



ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur
de chutes de blocs



ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de glissement
de terrain et/ou de ravinement avec ou sans
aléa de chute de bloc.



ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort
soumise à des mesures de prévention



ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen
soumise à des mesures de prévention



Axe des vallons

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

Ep : Chute de pierres

G : Glissement

S : Reptation

RI : Ravinement léger

R : Ravinement

E : Effondrement

